

Le ministre de la Santé, André Mama Fouda, a défendu le projet de loi à l'Assemblée nationale ce jeudi 15 novembre 2018.

Il indique également que les consommateurs ont le droit de satisfaire leurs besoins fondamentaux dans divers domaines, notamment : santé, alimentation, logement, éducation, transports et communications.

Le projet de loi sur la sécurité alimentaire stipule que les consommateurs ont droit à la protection de leur vie, de leur santé et de leur sécurité ainsi qu'à l'environnement dans la consommation de technologies, de biens ou de services.